



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sida

Question écrite n° 40525

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la politique du Gouvernement en matière de surveillance de l'épidémie d'infection VIH. Depuis 1982, la surveillance reposait sur une déclaration de chaque cas de sida relevé en France. Cependant, du fait des années qui séparent la contamination du déclenchement de la maladie, de grandes incertitudes demeurent quant au nombre exact de personnes contaminées. La France semble aujourd'hui abandonner le système d'enquêtes effectuées dans l'anonymat qui permettrait une meilleure surveillance du taux de personnes touchées. Notre pays est aujourd'hui dépourvu de tout instrument fiable de surveillance de l'épidémie et le registre prévu des nouveaux cas de sida, s'appuyant sur les déclarations des personnes contaminées, ne devrait pas semble-t-il être opératoire avant 2002, voire 2003. Depuis plus d'un an, les éléments d'information concernant les cas de sida ne sont plus diffusés du fait d'un mouvement de grève des médecins-inspecteurs de l'administration de la santé. Si l'on ajoute à cela que les progrès réalisés dans le traitement de l'infection, largement relayés auprès de la population par les médias, on comprend l'inquiétude des associations qui craignent que ne se diffuse un sentiment de fausse sécurité. Elle souhaiterait connaître les intentions exactes du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40525

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2000, page 440